

Rouen, le 30 décembre 2017

**Objet** : Projet « *Sentinelles de l'environnement en Normandie* »

**Contact** : François MERANGER - [juridique@fne-normandie.fr](mailto:juridique@fne-normandie.fr)

Madame Le Maire, Monsieur le Maire,

Agréée pour la protection de l'environnement, la fédération France Nature Environnement Normandie fédère 51 associations locales et régionales agissant quotidiennement pour la connaissance, la sensibilisation et la protection de la Nature et de l'Environnement de notre région.

Dans ce cadre, et notamment au titre de l'article L 141-1 du Code de l'environnement, FNE Normandie participe à la co-élaboration et formule des avis sur les politiques publiques ou les projets portés par de nombreux acteurs publics et privés du territoire.

Dans le cadre d'un partenariat établi en 2017 avec la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement du territoire et du logement de Normandie (DREAL), la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, FNE Normandie développe et met en œuvre, pour la première fois en Normandie, le projet « *Sentinelles de l'Environnement* ».

Ce projet se matérialise en deux outils :

- Un Guide « *Sentinelle de l'environnement* », destiné à améliorer la connaissance du Droit de l'environnement, sur différentes thématiques (déchets, eau, éclairage, faune/flore...)
- Un Site internet « *Sentinelle de la Nature* », destiné à signaler les atteintes à l'environnement et faciliter leur traitement par les services de l'Etat compétents (DREAL, ONEMA, ONCFS...)

L'objectif de cette démarche est de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la protection de l'environnement en présentant à chacun(e) les outils juridiques et réglementaires qui peuvent permettre non seulement de signaler les atteintes à l'environnement mais surtout de les prévenir.

Etabli par des juristes spécialistes en droit de l'environnement, ce guide présente également le cadre juridique permettant d'entreprendre des démarches face aux infractions et litiges pouvant survenir dans les communes et dégradant le cadre de vie. Il permet de mieux connaître les faits constitutifs d'atteintes environnementales, offre une meilleure connaissance de ces infractions particulières et donc permet d'agir au nom de l'intérêt général.

En tant qu'élus et acteurs de terrain agissant au plus près des populations et des acteurs économiques, vous avez, Madame, Monsieur le Maire, un rôle majeur à jouer pour garantir le respect du Droit de l'environnement et donc la préservation de la nature, du cadre de vie et de la santé de vos administrés.



En effet, selon l'article 2212-1 du Code général des collectivités territoriales, vous disposez d'un pouvoir de police administrative générale pour garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques : « *Le Maire est chargé, sous contrôle du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs* ». Ce pouvoir l'autorise à prendre des sanctions administratives dans de nombreux domaines (urbanisme, dépôts des déchets, obstacles à la circulation...).

Afin de vous aider dans l'exercice de cette mission essentielle pour l'avenir des générations futures, notre fédération vous propose de vous appuyer sur le Guide Sentinelle et de vous en servir comme d'un outil de formation et de travail.

FNE Normandie se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- Diffusion du Guide Sentinelle à vos conseillers municipaux
- Présentation du Guide et du Site en Conseil municipal et Conseil communautaire, et rappel des fondamentaux du Droit de l'environnement
- Formation « Sentinelle » de vos agents municipaux ou des associations de votre commune
- Intervention pour comprendre l'origine et traiter les atteintes à l'environnement que vous pourriez rencontrer
- Organisation d'actions de sensibilisation au droit de l'environnement à destination des acteurs économiques (entreprises, agriculteurs...) ou des habitants de votre communes

FNE Normandie s'engage à répondre à vos questions et sollicitations pour faire valoir le « droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (Art. 1 Charte de l'Environnement cité à l'Art.1 de la Constitution du 4 octobre 1958).

Profitant de cette occasion pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2018, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations sincères et engagées.

Joël GERNEZ  
Président de FNE NORMANDIE

---

Annexe : Guide Sentinelle de l'environnement – édition 2017

Adresse du Site : <https://sentinellesdelanature.fr/Normandie.16.html>

**France Nature Environnement Normandie**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Agréée environnement  
Pôle Régional des Savoirs - 115 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN / Tél. 02.32.08.41.32

[www.fne-normandie.fr](http://www.fne-normandie.fr)